

E20.X2./14/06/71
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENE-
RALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

SGCE

DECRET N° 71/188 du 28/6/71
portant nomination de Monsieur BOUKA
Hervé en qualité de Secrétaire d'Am-
bassade à la Havane (CUBA).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République
Populaire du Congo ;

VU la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des
cadres du personnel diplomatique et Consulaire de la République Populaire
du Congo ;

VU le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Minis-
tère des Affaires Etrangères ;

VU le décret n° 67/116/ETR/D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime
de rémunération des cadres diplomatiques et consulaires de la République
Populaire du Congo à l'Etranger ;

VU le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des
Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;

VU le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des Mem-
bres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 70/162 du 22 Mai 1970 portant nomination de Monsieur
OLAYI Lambert en qualité de premier Secrétaire à l'Ambassade du Congo à
la Havane ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil d'Etat entendu :

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur BOUKA Hervé, Moniteur Supérieur en service déta-
ché au Ministère du Commerce est nommé Secrétaire d'Ambassade à la Havane
en remplacement de Monsieur OLAYI Lambert appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances et du Budget sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret
qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'inté-
ressé à la Havane sera enregistré et inséré au Journal Officiel de la Ré-
publique Populaire du Congo./-

BRAZZAVILLE, LE 28 JUIN 1971

Par le Président de la République
Chef de l'Etat

Président du Conseil d'Etat

Le Ministre des Affaires Etrangères
en Mission

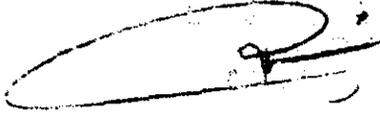
Le Ministre des Finances et du Budget

Ange Edouard POUNGUI.-

LE COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-

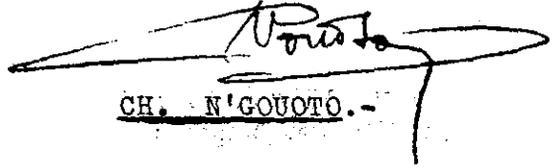
.../...

Le Ministre des Finances
et du Budget



Ange-Edouard PONGUI.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail



CH. N'GOUOTO.-